

Programme stratégique transversal

Commune de Fauvillers

(Volet interne : gouvernance, travaux, enseignement)

Premier objectif stratégique : Être une commune moderne qui garantit l'efficacité de l'administration et des services publics dont elle a la charge

(Domaines d'actions : actions sociales, logement, gouvernance)

Deuxième objectif stratégique : Être une commune intergénérationnelle, attentive aux besoins de chacun et en recherche du bien-être de tous, y compris les citoyens les plus défavorisés

(Domaines d'actions : communication, international, gouvernance, égalité des chances)

Troisième objectif stratégique : Être une commune proche des citoyens et ouverte sur le monde, attentive à développer les collaborations et à lutter contre les discriminations

(Domaines d'actions : développement durable, environnement, aménagement du territoire, énergie, sécurité et mobilité)

Quatrième objectif stratégique : Être une commune durable, où il fait bon vivre, dans un cadre agréable, propre et bien organisé

(Domaines d'actions : économie, culture, tourisme, agriculture)

Cinquième objectif stratégique : Être une commune dynamique, attentive aux besoins des acteurs économiques, tout en soutenant les initiatives culturelles et en valorisant ses atouts touristiques

A. Être une commune moderne qui garantit l'efficacité de l'administration et des services publics dont elle a la charge

Objectif opérationnel 1 : Placer les employés de l'administration dans des conditions optimales pour travailler

Actions :

1. Revoir le règlement de travail : début 2020.
2. Installer une pointeuse permettant aux employés de jongler plus facilement entre vie professionnelle et vie privée et ainsi les rendre plus épanouis et plus performants sur leur lieu de travail : début 2020.
3. Aménager un véritable réfectoire à l'étage et ne plus faire du réfectoire actuel qu'une pièce technique abritant le serveur, la centrale téléphonique, le photocopieur, le destructeur de documents, les réserves de papier et autres fournitures : fin 2019.
4. Installer le personnel dans une zone de confort en lui permettant de s'inscrire aux formations qu'il juge nécessaire pour mener à bien son travail et tenter, autant que faire se peut dans une petite administration comme la nôtre, que chaque membre du personnel ait son « back up (indicateurs : élaborer un plan de formation du personnel : octobre 2019 ; tenir le personnel informé des différentes formations organisées en rapport avec son service).
5. Savoir intégrer les nouvelles missions confiées aux communes (en matière d'environnement, de mobilité, de culture, etc.) en rentrant dans des appels à projets permettant d'engager du personnel subsidié.
6. Continuer le travail entamé de numérisation des archives : 2019-2024.
7. Avoir un parc informatique performant pour garantir le bon fonctionnement des services et gagner du temps (indicateurs : installer Windows 10 sur tous les ordinateurs et les réviser les uns après les autres - tester le matériel, intégrité du disque dur, appliquer toutes les mises à jour, supprimer les fichiers inutiles, nettoyer les profils etc., uniformiser les licences MS Office de tous les ordinateurs, passer idéalement en Office 365 BUSINESS : fin 2019).
8. Terminer le travail, entamé en 2017, d'apurement de la situation communale en trouvant une issue aux différents litiges qui perdurent (avec anciens membres du personnel, Forêt indivise d'Anlier, réclamations taxes, etc.) et dossiers toujours pas clôturés alors qu'entamés de longue date mais aussi en examinant toutes nos dépenses contractuelles afin de vérifier qu'elles respectent les procédures légales en matière de marchés publics (indicateurs : passer un marché public d'assurances, de fournitures de bureau et techniques : 2020).

Objectif opérationnel 2 : Rapprocher l'administration communale du public

Actions :

1. Rendre le rez-de-chaussée de l'administration communale plus accueillant mais aussi plus professionnel (indicateurs : repeindre les couloirs, installer deux bancs dans le couloir d'attente, rendre les services ouverts à la population plus visibles par des panneaux indicateurs, enlever des couloirs et des guichets les boîtes d'archives et autres objets qui n'ont rien à y faire, assurer l'entretien des surfaces en dehors des heures de bureau - fin 2019).
2. Mettre en place des permanences qui tiennent mieux compte des besoins de la population (indicateurs : envisager une permanence le samedi matin, permettre le téléchargement de formulaires types sur le site internet de la commune et permettre la commande de certains documents par courrier électronique : 2019-2024).
3. Améliorer encore la communication avec la population par la mise à jour régulière du site internet pour qu'il donne des informations claires au public sur la vie communale et les services offerts (indicateur : engagement d'un employé communication au 1^{er} septembre 2019).
4. Assurer un dialogue structuré avec les forces vives de la commune comme les associations, comités de village, etc., (indicateur : engagement d'un employé communication au 1^{er} septembre 2019 chargé notamment de la mise sur pied d'une plateforme de coordination et de partage entre les associations en 2020).
5. Mise à disposition de matériel et/ou bâtiments communaux et appui logistique du service travaux aux associations dans l'organisation de leurs événements (indicateurs : acquisition de gobelets réutilisables fin 2019, d'un chapiteau dès qu'un endroit pour l'entreposer quand inutilisé sera trouvé).
6. Poursuite de l'entretien des églises et mise en conformité des cimetières (indicateurs : attribution d'un marché public d'entretien de toitures 2019-2022 ; réfection de la toiture de Warnach en 2019, divers travaux d'entretien de l'église de Wisembach en 2020, pose d'un ossuaire dans chaque cimetière en 2020, engagement d'un fossoyeur en 2020 en collaboration avec les communes voisines, aménagement et embellissement des cimetières dans le respect de l'environnement et de la nature en partenariat avec l'asbl Adalia et le Parc naturel).

Objectif opérationnel 3 : Garantir un enseignement de qualité dans les écoles fondamentales de la commune

Actions :

1. Assurer la qualité, le bon entretien et l'adéquation des infrastructures scolaires (indicateurs : nettoyage quotidien dans chaque implantation dès la

rentrée 2019, introduction d'un dossier UREBA en septembre 2019 pour remplacer les châssis de l'école de Sainlez, nouveau préau dans l'implantation de Fauvillers courant 2020, planification avec le service technique des travaux d'entretien durant les vacances scolaires).

2. Améliorer les horaires pour répondre aux besoins des enfants et des enseignantes (indicateur : horaires adaptés dès la rentrée 2019).
3. Assurer une concertation régulière entre les enseignantes (concertation et Copaloc), avec les parents (conseil de participation et commission communale de l'accueil) mais aussi avec la directrice d'école (indicateur : organisation de réunion entre l'échevin de l'enseignement, des finances, la directrice d'école et la directrice générale, au moins une fois par mois, pour faire le point sur les urgences, les dossiers en cours et futurs et budgets impartis).
4. Répondre aux besoins, en termes de matériel pédagogique, des enseignantes (indicateurs : acquisition d'un TBI supplémentaire en septembre 2019 ; remplacements des tableaux dans l'implantation de Tintange en 2020 ; projet de salle de sport communale, subsidié par Infrasport, permettant d'accueillir les cours d'éducation physique de l'école, horizon 2024).
5. Sensibiliser à l'environnement et à l'éducation à la citoyenneté, dans une commune où la mémoire et les traditions restent fortes comme à Fauvillers (indicateurs : organisations, tous les deux ans, d'une journée dédiée au thème de la guerre 40-45 avec les 5 et 6^{ème} primaires ; animation « compostage » en collaboration avec l'AIVE et installation d'une compostière dans chacune des implantations durant l'année scolaire 2019-2020 ; participation annuelle à l'opération « commune propre » ; sensibilisation au monde agricole en organisant la visite d'une ferme sur une thématique appropriée à l'âge des enfants).
6. S'inscrire, dès septembre 2019, dans le projet éducatif *Be ready*, un programme interactif de cours en trois parties, destiné à informer les élèves du primaire sur l'autoprotection avant, pendant et après une situation d'urgence.
7. Proposer des repas de qualité, locaux et équilibrés, dans une structure communale (indicateurs : repas bio dès la rentrée 2019 et demande de participation au projet de cuisine collective et atelier de découpe des communes de Bastogne, Bertogne et Vaux-sur-Sûre).

Objectif opérationnel 4 : Optimiser le fonctionnement du service des travaux

Actions :

1. Construction d'un nouveau garage communal pour résoudre les problèmes de place et de stockage, horizon 2024.

2. Continuer l'acquisition progressive de matériel en réfléchissant aux besoins techniques et en respectant le budget imparti, 2019-2024.
3. Engagement d'un ouvrier espace vert - fossoyeur en remplacement d'un contrat PTP se terminant en octobre 2020 ; remplacement d'un ouvrier pensionné courant 2022, en réfléchissant aux besoins techniques de la commune lors de la rédaction du profil de fonction.
4. Veiller à avoir un personnel technique qualifié (indicateurs : élaborer un plan de formation du personnel - octobre 2019 ; tenir le personnel informé des différentes formations organisées en rapport avec son poste).
5. Assurer le suivi des demandes introduites auprès du service travaux (indicateur : organisation de réunions entre l'échevin des travaux, des finances, le chef des travaux et la directrice générale, au moins une fois par mois, pour faire le point sur les urgences, les travaux terminés, en cours, futurs et budgets impartis).
6. Entretenir les espaces verts par des méthodes douces et respectueuses, en adéquation avec la démarche *Zéro pesticides* (indicateur : collaborations avec l'asbl Adalia et le Parc Naturel).
7. Réflexion sur l'acquisition de véhicules moins polluants, horizon 2024.

B. Être une commune intergénérationnelle, attentive aux besoins de chacun et en recherche du bien-être de tous, y compris les citoyens les plus défavorisés

Via principalement le PCS 2020-2025

Objectif opérationnel 1 : Assurer le bien-être des aînés

Actions :

1. Continuer à encadrer et encourager le travail de la CCCA (indicateur : une rencontre mensuelle avec l'employée chargée du PCS, durant laquelle différents sujets sont abordés, et projets concrétisés - enquête des besoins, concert, conférences, projets intergénérationnels comme la mise en place d'une plateforme d'échange, etc.).
2. Continuer à proposer des activités adaptées aux aînés dans notre commune (fréquentation de l'espace numérique, ciné-club intergénérationnel, etc.).
3. Lutter contre l'isolement des personnes âgées (indicateurs : finaliser l'accord de collaboration qui garantit des places dans la nouvelle maison de repos de Vivalia ; distribution de la boîte *Senior Focus* chez les aînés, explication de son fonctionnement, aide au remplissage des formulaires de santé et viser une mise à jour annuelle ; organisation mensuelle d'une navette, au moyen du minibus communal, vers une grande surface).

Objectif opérationnel 2 : Répondre aux besoins des jeunes et des enfants

Actions :

1. Entretenir des contacts réguliers avec les responsables du CCJ (indicateur : une rencontre mensuelle avec l'employée chargée du PCS, durant laquelle l'accent est mis sur les apprentissages - être un citoyen actif dans la société, les « rouages » d'une commune, la prise de parole en public, le cheminement de la concrétisation d'un projet, etc. ; créer des synergies dans différentes thématiques - exemple celle du harcèlement ; les aider à concrétiser leur projet de skatepark d'ici 2024).
2. Poursuite des dossiers de construction d'un terrain multisports à Hollange (évaluation du dossier par Infrasports fin août 2019) et d'un espace récréatif à Oisefagne (dossier approuvé par la tutelle en juillet 2019) tout en veillant à l'entretien et la sécurité des espaces déjà existants comme la plaine de jeux de Fauvillers.

3. Assurer un accueil de qualité en dehors des heures de cours (indicateurs : engagement d'une accueillante volante dès la rentrée 2019 pour pallier aux différentes absences ; inscription des accueillantes aux formations imposées par l'ONE mais aussi aux formations continues ; réflexion sur la possibilité d'engager les accueillantes en CDI, dès la rentrée 2020, en les associant à l'organisation des plaines ; remplacement de la coordinatrice extrascolaire en septembre 2020, pensionnée, et négociation d'une nouvelle convention avec l'ONE, intégrant d'autres missions que l'unique supervision des accueillantes).
4. Lutter contre le harcèlement (indicateur : participer à la semaine de lutte contre le harcèlement en Province de Luxembourg, en collaboration avec Infor Jeunes).
5. Aider les jeunes dans leur recherche d'emploi (indicateurs : dans le cadre de la semaine *Action Job étudiant*, en collaboration avec Infor Jeunes Luxembourg, aide à la rédaction du CV, simulations d'entretiens d'embauche, informations sur la législation du job étudiant, rencontre directe avec les employeurs présents ; proposer des jobs étudiants dans le cadre d'actions subsidiées comme *Été solidaire* ou *Well camps*).

Objectif opérationnel 3 : Faciliter l'accès au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale et à la mobilité

Actions :

1. Organiser un module de formation intitulé *Web-emploi* pour former le public cible à la recherche d'un emploi sur internet.
2. Réflexion, en collaboration avec le PCS de Martelange, sur les possibilités d'ateliers de rédaction du CV, simulations d'entretiens d'embauche, de navettes vers les différents salons de l'emploi organisés dans la région (Arlon – Libramont), voir l'organisation d'un salon de l'emploi avec présence d'employeurs locaux.
3. Répondre aux problèmes de mobilité présents sur notre territoire communal (indicateurs : création d'une aire de co-voiturage à Warnach ; collaboration avec la Locomobile ; organisation d'une sortie mensuelle dans une grande surface commerciale avec le minibus communal ; continuer de faire pression sur les TEC pour qu'ils prennent en compte les spécificités de notre commune rurale).
4. Organisation annuelle, durant une semaine, en collaboration avec le Centre d'Education Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs, d'une cession de cours ayant pour objectif l'obtention du permis de conduire théorique.
5. Mettre en place une action permis de conduire pratique, en collaboration avec les communes de Bastogne, Fauvillers, Martelange et Vaux-sur-Sûre,

consistant à obtenir un financement permettant à des personnes proches de l'emploi de disposer de la possibilité de suivre des cours d'auto-école.

Objectif opérationnel 4 : Être une commune santé

Actions :

1. Continuer à informer les citoyens sur les moyens de protéger leur santé (mise à disposition de folders sur les dangers de la drogue, du tabac, de l'alcool ; affichage à la maison communale ; information sur le car provincial ; information via le bulletin communal ; distribution de la boîte *Senior Focus* chez les aînés, explication de son fonctionnement, aide au remplissage des formulaires de santé et viser une mise à jour annuelle).
2. Promouvoir mais aussi compléter et proposer, notamment en lien avec la maison médicale, des formations en lien avec la santé (indicateurs : organisation de formations sur les premiers secours, sur l'utilisation des défibrillateurs mis à disposition de la population ; faire de la prévention de risques liés à l'exposition au bruit lors d'événements festifs, des MST, de la maladie de Lyme via conférences et information en collaboration avec Monsieur/Madame Camp, dès 2020 ; promotion de la formation à l'identification des plantes sauvages comestibles organisée par le Parc Naturel).
3. Continuer à soutenir les initiatives sportives et en lien avec la santé.
4. Éviter la fuite vers les communes voisines, faute d'infrastructure, des clubs sportifs locaux et création de nouvelles activités sportives (indicateurs : projet de salle de sport communale, subsidié par Infrasport, à côté de la maison rurale, horizon 2024 ; prise de contacts avec coachs sportifs éventuellement intéressés par ce nouvel outil dès 2019).
5. Réorganiser annuellement (pont de l'Ascension par exemple – les écoles ne faisant pas le pont) une journée sports - santé faisant découvrir les sports proposés dans la commune (tennis de table, ju-jitsu, vtt, marche, jogging, danse, yoga, etc.), proposant des collations et repas sains, en collaboration avec les écoles, la maison médicale, les producteurs locaux, les associations communales, sportives ou non – horizon 2024.

Objectif opérationnel 5 : Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous

Actions :

1. Inciter les propriétaires d'immeubles vides ou abandonnés à réintroduire leur bien sur le marché locatif pour accroître l'offre en logements et améliorer l'environnement des quartiers (maintien de la taxe sur les immeubles bâtis

inoccupés, promotion de l'agence immobilière sociale à laquelle la commune a adhéré...).

2. Finaliser le « Community land trust ».
3. Informer la population au sujet des primes et incitants de toute sorte pour rénover et améliorer leur immeuble.

Objectif opérationnel 6 : Être une commune qui soutient une économie solidaire

Actions :

1. Développer l'économie circulaire, lutter contre l'obsolescence programmée tout en permettant au citoyen d'apporter son expérience, ses compétences au service de la collectivité (indicateur : organisation chaque dernier samedi du mois – sauf juillet, août et décembre – d'un *Repair Café*).
2. Favoriser les circuits courts (indicateurs : mise à disposition, une fois par mois, de la maison rurale au Groupe d'Achat Commun; demande de participation au projet de cuisine collective et atelier de découpe des communes de Bastogne, Bertogne et Vaux-sur-Sûre, favorisant les producteurs locaux ; organisations de marchés du terroir et soutien aux producteurs locaux, en collaboration avec l'ADL).
3. Promouvoir le « mangez local » (indicateur : informer nos producteurs locaux d'initiatives telles que « Tandem Local », une émission-web destinée à les faire connaître).

C. Être une commune proche des citoyens et ouverte sur le monde, attentive à développer les collaborations et à lutter contre les discriminations

Objectif opérationnel 1 : Être une commune proche des citoyens et suscitant leur participation

Actions :

1. Relancer et/ou redynamiser différentes commissions et définir leurs missions à l'occasion de leur renouvellement (indicateurs : nouvelle programmation CLDR 2020-2030 avec appel à la participation citoyenne ; renouvellement de la CCATM avec l'engagement d'une CATU en janvier 2019, chargée de la redynamiser ; encourager une collaboration étroite de la Commission patrimoine avec le Parc Naturel, véritable catalyseur dans la concrétisation de projets ; mise en place d'une Commission agricole remplissant notamment un rôle d'information et de formation en organisant des conférences et des rencontres sur la diversification, la biométhanisation, les éoliennes individuelles et autres solutions énergétiques).
2. Assurer un contact régulier avec les commissions et les conseils consultatifs et les charger à cette occasion d'objectifs précis (indicateurs : une rencontre mensuelle entre le CCJ et la CCCA organisée par l'employée chargée du PCS ; rencontres régulières du CCE ; augmenter la fréquence des réunions de la CCATM).
3. Ouvrir d'avantage le bulletin et le site internet de la commune aux associations et aux commissions (indicateurs : engagement d'un employé communication au 1^{er} septembre 2019, réalisation annuelle d'un bulletin communal hors-série afin de mieux faire connaître les richesses de la commune et illustrer son dynamisme).
4. Mobiliser toutes les forces vives de la communes (associations, commissions, écoles) lors d'opérations particulières comme « Commune propre », « Place aux enfants », etc.

Objectif opérationnel 2 : Développer les collaborations avec les communes voisines et avec l'international

Actions :

1. Aller à la rencontre de communes étrangères afin de susciter les échanges et la meilleure connaissance de l'autre (indicateur : organisation d'une marche

populaire chaque 1^{er} mai avec la commune de Boulaide, suivant les bornes frontières).

2. Développer les collaborations avec les communes limitrophes, afin notamment de réaliser des économies d'échelle (indicateurs : réunions bisannuelles avec la commune de Martelange pour mutualiser nos moyens ; projet de recrutement d'un fossoyeur avec les communes de l'ADL et d'un employé chargé du RGPD avec la commune de Bertogne ; demande de participation au projet de cuisine collective et atelier de découpe des communes de Bastogne, Bertogne et VSS, etc.).
3. Collaborer au mieux dans les intercommunales, au sein de la zone de police et de la zone de secours (indicateurs : publication des points à l'ordre du jour, présence de nos représentants, réflexion sur les moyens d'accélérer l'arrivée des secours dans nos communes rurales).

Objectif opérationnel 3 : Être une commune ouverte, luttant journallement contre les discriminations et les intolérances de toutes sortes (commune égalité)

Actions :

1. Informer les citoyens via le bulletin et le site internet de la commune, de manière régulière, pour les aider à refuser toutes les formes de discrimination et d'intolérance (indicateurs : information annuelle dans le bulletin communal sur les différents types de discrimination ; relayer les campagnes du service Égalité des chances de la Province ; sensibiliser les enseignantes et inscrire la lutte contre les discriminations au cœur du projet d'établissement et intégrer la thématique dans les projets d'implantation ou de classe).
2. Sélectionner un domaine particulier de la thématique à travailler plus en profondeur sur un laps de temps donné, en l'occurrence la lutte contre l'illettrisme pour la première moitié de cette législature (indicateurs : former le conseiller en communication - fin 2019 ; prévoir deux pages en début ou en fin de bulletin communal reprenant, dans un langage simple, l'essentiel des informations communiquées - bulletins communaux de 2020 ; informer le personnel communal - 2020-2021 ; prévoir des documents ou des procédures avec explications simplifiées pour des actes administratifs courants au niveau communal - 2021-2022).
3. Participer aux initiatives qui rentrent dans le thème *commune égalité* (exemple : campagne du ruban blanc) chaque fois que nous sommes sollicités.
4. Réaliser les aménagements de voiries en pensant aux personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, parents avec poussette, personnes âgées...)
5. Collaborer avec les partenaires qui oeuvrent pour l'intégration des personnes handicapées au sein de notre commune (indicateur : mise à disposition, bimensuelle, de la maison rurale à la Maison de Volaville pour leur activité théâtre).

6. Envisager l'intégration d'une personne handicapée au sein de l'équipe du personnel communal – horizon 2024.

D. Être une commune durable, où il fait bon vivre, dans un cadre agréable, propre et bien organisé

Objectif opérationnel 1 : Gérer durablement les ressources de la commune

Actions :

1. Continuer de proposer une prime communale visant à installer des citernes d'eau de pluie et le faire savoir (indicateurs : mettre les formulaires de demande en ligne sur le site internet communal, rappeler régulièrement les conditions d'octroi dans le bulletin communal).
2. Poursuivre les travaux d'égouttage sur le territoire communal, en collaboration avec la SPGE : inscription de la rue du Rotheux à Hollange dans le PIC 2019-2021 ; pose de filets d'eau à Sainlez en 2021 sur fonds propres.
3. Assurer la protection de nos cours d'eau notamment grâce au *Contrat rivière* ; restauration des cours d'eau, aménagement de guets, de berges, d'échelles à poisson en collaboration avec le Parc Naturel.
4. Garder en tête la possibilité d'avoir recours à un autre système que le sel pour assurer la sécurité des routes l'hiver si une opportunité financière telle un subside se présente.
5. Information et sensibilisation des citoyens mais aussi du personnel ouvrier à l'usage des pesticides (indicateurs : créer un lien vers www.adalia.be sur le site internet communal, y consacrer un article dans chaque bulletin communal, inscrire le personnel ouvrier aux formations).
6. Promouvoir la biodiversité, notamment la protection des abeilles (commune Maya), via la mise à disposition du rucher communal aux apiculteurs locaux.
7. Être attentif à la cohabitation avec le castor et au bien-être animal en général.
8. Former un employé communal à la fonction d'agent constatateur dès l'organisation d'une session.
9. Organiser une rencontre annuelle entre l'agent sanctionnateur de la zone de police, le collègue et l'employé communal agent constatateur dès 2019.
10. Réaliser une liste des arbres remarquables. Organiser des campagnes de plantations d'essences locales. (indicateurs: participer annuellement à la semaine de l'arbre ; collaboration avec la commission patrimoine pour le relevé des arbres remarquables ; information dans le bulletin communal des possibilités d'obtention de subsides pour la plantation de haies, la création de vergers et de prairies fleuries).

11. Offrir aux citoyens un mode de collecte adapté à leurs besoins en matière de déchets (indicateurs : état des lieux annuel de la production communale avec l'AIVE ; promotion des formations - au maraichage, au jardinage, à la permaculture - organisées par le Parc naturel, des ateliers Zéro déchets organisés par l'AIVE pour apprendre à trouver des solutions alternatives et faites maison aux produits à usage quotidien, ainsi que des formations au compostage ; création d'espaces partagés – composts, potagers).
12. S'approprier la motion *zéro plastique* votée par le conseil communal (indicateurs : rappel régulier dans le bulletin communal ; information aux associations lors de leurs contacts avec le chargé de communication communal ; acquisitions de gobelets réutilisables pour les associations en 2019 ; veiller à inscrire le critère de durabilité dans la passation des marchés publics).
13. Collaborer efficacement au plan d'action annuel proposé par le Parc naturel.
14. Désigner un employé communal chargé de travailler sur le projet *Convention des Maires* (indicateurs : rencontres citoyennes et fixation des objectifs - printemps 2020 ; approbation des objectifs en conseil communal - fin 2020 ; mise en place progressive des mesures : actions communales, formation, information, conseils aux citoyens, etc.).

Objectif opérationnel 2 : Optimiser les performances énergétiques des bâtiments communaux

Actions :

1. Intégrer la dimension énergétique dans tous les projets de construction.
2. Réaliser un audit énergétique des bâtiments communaux et solliciter des subventions pour agir où il demeurerait encore des soucis.
3. Sensibiliser les agents communaux à une utilisation rationnelle de l'énergie (indicateurs : notes de services et pictogrammes pour éteindre les lumières, les radiateurs, les appareils électriques, ouvrir et fermer les fenêtres à bon escient, etc.).
4. Isolation des bâtiments communaux : châssis de la maison communale remplacés en 2019 et introduction d'un dossier UREBA en septembre 2019 pour remplacer les châssis de l'école de Sainlez.
5. Installation de panneaux photovoltaïques : inscription au PIC 2019-2021 de panneaux photovoltaïques pour la maison communale, le CPAS, la crèche et l'église de Fauvillers.

Objectif opérationnel 3 : Assurer la propreté de notre commune et lui conserver son attrait

Actions :

1. Organiser le ramassage régulier le long des routes par des ouvriers de la commune (indicateur : établir un calendrier de ramassage en fonction des manifestations, etc.).
2. Organiser l'action « commune propre » en mobilisant les écoles et les associations mais aussi poursuivre le ramassage commun au sein de la forêt d'Anlier, instauré par Fauvillers.
3. Assurer une veille via l'agent constatateur communal (indicateur : former l'agent constatateur dès qu'une session sera organisée).
4. Appliquer des sanctions administratives communales en matière d'incivilités environnementales (indicateur : rencontre annuelle du fonctionnaire sanctionnateur de la zone de police avec le collègue et l'agent constatateur communal pour réaliser un état des lieux).

Objectif opérationnel 4 : Structurer l'aménagement du territoire dans notre commune et penser à l'investissement foncier public (terrains, parkings, places)

Actions :

1. Penser l'investissement foncier communal afin d'enrichir le patrimoine de notre commune et de nous permettre d'agir sur des orientations en matière d'aménagement du territoire (indicateur : prévoir un poste au budget pour l'acquisition de fonds de bois ou de terrains à valoriser en fonction des disponibilités éventuelles).
2. Tenir compte de la cartographie relative à l'aléa « inondation » et refuser ou conditionner les permis d'urbanisme en zone à risque.

Objectif opérationnel 5 : Être une commune rurale dynamique offrant à ses habitants et entreprises les bénéfices d'un développement rural harmonieux (PCDR)

Actions :

1. Finaliser les projets du PCDR 2005-2015 (indicateur : maison de village de Honville à inaugurer pour 2024).
2. Mener à bien le PCDR 2020-2030.

Objectif opérationnel 6 : Assurer la sécurité sur tout le territoire communal, nos routes et faciliter la mobilité de nos concitoyens

Actions :

1. Remettre entièrement à jour en 2020 le Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) et le tester chaque année à partir de 2021 (indicateurs : établir un calendrier de réunions entre le bourgmestre, la directrice générale, le PLANU, le chef des travaux et l'employé en charge de la communication ; inscrire ces mêmes personnes aux différents modules de formation PLANU ; réflexion sur l'acquisition de cartes ASTRID).

2. Canaliser la vitesse par des aménagements routiers adéquats et surtout aux abords et sur le chemin des écoles (indicateur : continuer à inscrire chaque année au budget un poste « aménagement de sécurité routière » - 12.000 € par an).
3. Développer la mobilité douce (indicateurs : finalisation du RAVEL en 2020 ; aménagement du parking de covoiturage de Warnach, acquisition et finalisation en 2020-2021 ; envisager des actions visant à promouvoir le vélo électrique).
4. Entretenir la voirie (indicateurs : inscription au PIC 2019-2021 de la réfection de la rue du Rotheux à Hollange et de la voirie entre Tintange et Grumelange – approuvé par le conseil du 27 mai 2019 ; inscription au PIC 2022-2024 des rues du Pouille et Sainte-Marguerite à Fauvillers ; investissement sur fonds propres de plus ou moins 100.000 € par an : voirie entre Burnon et Hollange, phase 1 – sortie de Burnon - en 2020, phase 2 – sortie de Hollange - en 2023 et phase 3 – jonction entre les deux tronçons en 2024).
5. Garder le contact avec le SPW concernant divers soucis de sécurité routière : sur la N4 et aux abords, sur la N848 (problèmes de sécurité dans les villages de Wisembach, Bodange et montée de Fauvillers), arrêt TEC et bande de lancement à Sainlez, signalisation sur le pont à Warnach, largeur de la bande du milieu à Malmaison, etc.

E. Être une commune dynamique, attentive aux besoins des acteurs économiques, tout en soutenant les initiatives culturelles et en valorisant ses atouts touristiques

Objectif opérationnel 1 : Être une commune au sein de laquelle les activités économiques offrent un développement pour tous et des emplois de qualité

Actions :

1. Collaborer davantage avec l'ADL (indicateur : une rencontre trimestrielle avec le collègue et annuellement avec le conseil).
2. Mettre en valeur les entreprises présentes sur le territoire de la commune (indicateurs : présenter un acteur économique de la commune dans chaque édition du bulletin communal ; les référencer sur le site internet ; veiller au fléchage pour les renseigner sur le territoire communal).
3. Soutenir le commerce local en organisant des brocantes ou marchés à thèmes, ou en mettant à disposition des lieux et des moments de mise en valeur des producteurs locaux (indicateurs : organisation d'au moins deux marchés du terroir par an ; les associer aux manifestations communales ; les consulter lors des appels publics ; penser « cadeau local » et « manger local » lors de cérémonies communales diverses).
4. Promouvoir l'image de la commune (indicateurs : tenir à jour un calendrier des événements et des activités publié sur le bulletin et le site internet de la commune ; publier une brochure de présentation de la commune avant la fin de la législature).

Objectif opérationnel 2 : Réfléchir à l'accès aux terres agricoles et à leur mode d'exploitation

Actions :

7. Ratifier la charte Commune paysanne : <https://chartecommunepaysanne.lemap.be/> (fin 2019).
8. Opérer un recensement de toutes les exploitations et des terres qui seront à louer ou à vendre à moyen ou court terme (printemps 2020).
9. Inciter les riverains à investir et à aider les agriculteurs locaux via la coopérative, en impliquant également la commune (été 2020).
10. Tenter d'agir pour limiter l'usage des pesticides (indicateur : réflexion sur un règlement communal plus contraignant que les règles wallonnes - avant le

printemps 2020 ; collaboration avec la commune d'Attert pour s'inscrire dans une logique zéro pesticide et l'asbl Terre-en-Vue).

Objectif opérationnel 3 : Être une commune où la culture joue le rôle de vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échanges pour tous

Actions :

1. Faire de la maison rurale – ferme Simon le pôle culturel communal (indicateurs : engagement d'un employé chargé des projets culturels au 1^{er} septembre 2019 ; soutien financier et logistique aux initiatives culturelles visant à développer l'offre existante ; création d'une commission culturelle ; participation aux appels à projets qui se présentent et permettent d'obtenir des subsides culturels).
2. Concrétiser le projet de collaboration avec la Maison de la Culture d'Arlon pour organiser des manifestations culturelles dans la ferme Simon – reprendre contact en 2020.
3. Relancer le projet de ludothèque et bibliothèque, via un dépôt de livres attendant à la ludothèque, en collaboration avec la Province et des bénévoles (indicateurs : dynamiser le service en annonçant les horaires et le fonctionnement dans le bulletin et sur le site internet de la commune ; encourager les soirées thématiques autour du jeu de société en collaboration avec la CCCA, le CCE, etc. ; soutenir les initiatives et les activités autour du livre ; y associer les écoles).
4. Informer les associations sur les possibilités de soutien matériel offertes par le service culture et sport de la Province (indicateurs : promotion du concept par l'employé en charge de la communication lors de ses rencontres avec les associations ; publication de la procédure sur le bulletin et le site internet de la commune).
5. Favoriser la création artistique contemporaine en mettant en valeur les créateurs et artistes (indicateurs : mise à disposition de la ferme Simon pour l'organisation d'exposition ; portrait d'un artiste local dans chaque édition du bulletin communal).
6. Collaborer avec les associations s'occupant de la valorisation du patrimoine historique (CHAHS) (indicateurs : soutien logistique et financier dans la réalisation de leurs projets ; publication d'un article sur le thème du patrimoine dans chaque édition du bulletin communal).
7. Signature d'une convention avec l'asbl Les Territoires de la Mémoire en vue d'organiser des expositions sur le thème à la ferme Simon.

Objectif opérationnel 4 : Être une commune qui développe une offre touristique durable

Actions :

1. Aménagement du site de Oisefagne – horizon 2024.
2. Réhabiliter les sentiers de promenade déjà existants ; mettre en place un système de parrainage assurant une veille sur la praticabilité de ces circuits ; mettre les parrains à l'honneur lors d'une journée des ballades.
3. Proposer des offres touristiques complètes (que faire ? où manger ? où boire un verre ? où dormir ? exemple de circuits à pieds, en vélo électrique, etc.)
4. Collaborer également avec les prestataires des communes voisines (comme le nouveau village de vacances qui va voir le jour à Martelange au printemps 2020) pour offrir une offre touristique complète.
5. Faire l'acquisition de deux vélos électriques et de quelques bâtons de marche nordique si concrétisation du projet de construction d'une salle de sport à côté du Syndicat d'initiative – horizon 2024.
6. Soutenir le Syndicat d'Initiative dans ses actions (indicateurs : avance de trésorerie pour aménager leur local ; mise à disposition de bénévoles pour tenir leurs permanences pendant les grandes vacances et les samedis matin ; soutien logistique lors de la traditionnelle foire aux plantes du 15/08 ; promotion de leurs activités dans le bulletin et sur le site internet de la commune).
7. Optimiser les partenariats avec la Maison du Tourisme (indicateurs : proposer des cartes de promenade à télécharger sur le site internet de la commune ; promotion, soutien logistique et financier de leurs événements ; participation de nos représentants au sein des instances touristiques ; développement d'une participation active et d'initiatives en collaboration).
8. S'assurer que les hébergements touristiques de la commune respectent les normes imposées par la réglementation (indicateurs : désigner et former un employé communal qui assure une veille, prévient les propriétaires en cas de soucis ou de problème, le cas échéant rencontre avec le collègue et prise de mesures de restrictions adéquates).
9. Aider à la revitalisation du camping de Wisembach.